

Chargés-es de clientèle des services Agences Groupes et DEA (Direction des Entreprises et Agences de Voyages)

Pour que les oubliés-es du "Forfait-Jours" ne restent pas à quai

juillet 2017



Les chargés-es de clientèle des Agences Groupes et DEA (Direction des Entreprises et Agences de Voyages) sont des personnels qui relèvent du régime B 10, titre III, c'est-à-dire **non soumis à tableau de service**.

Leur métier est assimilable à celui des VRP, car ils doivent aller démarcher, suivre les clients (entreprises ou Comités d'Entreprise) sur le secteur géographique qui leur est attribué.

Pourtant, lors de la mise en place du Forfait-Jours le 1^{er} octobre prochain, ces personnels de qualification E seront exclus du dispositif, ainsi qu'une partie des agents à la qualification F, soit au total plus d'une soixantaine d'agents.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, cette décision est incompréhensible.

Pour garder la souplesse nécessaire à l'exercice du métier, la Direction propose un tableau de service à plages variables (un créneau fixe entouré de plages variables en début et fin de journée).

Pour l'UNSA-Ferroviaire, c'est inacceptable.

L'UNSA-Ferroviaire est donc intervenue lors de la deuxième commission de suivi du Forfait-Jours qui s'est tenue le 7 juillet, pour que l'ensemble de ces commerciaux soit éligible au Forfait-Jours.



UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65
E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org



En effet, ces personnels :

- sont **autonomes** (actuellement non soumis à tableaux de service),
- leurs horaires **dépendent des rendez-vous** clients,
- leurs déplacements se font *via* les voitures de service ou les transports en commun. Il est donc **impossible de maîtriser les contraintes transports**.

Par ailleurs, les chargés-es de clientèle, de qualification E ou F, exercent le même métier et doivent donc avoir la même équité de traitement.

Au vu des arguments présentés par la délégation *UNSA-Ferroviaire* lors de la *commission de suivi du forfait-jours*, la DRH Ferroviaire reconnaît que cette population devrait relever du Forfait-Jours et va demander **l'élargissement du dispositif** à l'ensemble des chargé(e)s de clientèle.

La réponse définitive sera rendue fin août ; *l'UNSA-Ferroviaire* est confiante sur les suites qui seront données à ce dossier.

l'UNSA-Ferroviaire restera vigilante, vérifiera au cas par cas la mise en application du Forfait-Jours et accompagnera les agents dans leur démarche.

...à L'UNSA
on s'occupe
de moi...



Le Service Public au cœur

